

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS** est donné que le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté le règlement suivant lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 :

- **Règlement 869 décrétant un emprunt et une dépense pour des travaux de construction des fondations et des approches et de travaux d'aqueduc relativement à un nouveau pont qui sera situé sur l'Avenue du 4-Mai**
  - Règlement ayant pour objet d'autoriser un emprunt et une dépense d'un montant de 9 012 000 \$ sur 40 ans, pour des travaux de construction des fondations et des approches et de travaux d'aqueduc relativement à un nouveau pont qui sera situé sur l'Avenue du 4-Mai.

Le règlement 869 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 22 janvier 2026.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, et ce, pendant les heures régulières d'ouverture.

Le règlement 869 entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ CE 27 JANVIER 2026.

Me Laurent Laberge, avocat  
Directeur général et greffier adjoint